OBJET : Demande de dérogation suite contournement espace aérien Russe en lien avec le conflit en Ukraine

CONTEXTE:

L'actuel conflit impliquant la Russie et l'Ukraine et la fermeture de la FIR Russe nécessitent le contournement de ces zones, ceci ayant pour impact l'allongement de certaines routes et une augmentation des temps de vol.

Rotations Initiales:

AF 276 CDG NRT * 1215 0010 73 1155 AF 275 NRT CDG * 0225 1510 73 1245

AF 292 CDG KIX * 1300 0045 59 1145 AF 291 KIX CDG * 0245 1525 59 1240

Rotation modifiées demandée :

AF 276 CDG NRT * 1025 0010 73 1345 AF 275 NRT CDG * 0225 1835 73 1610

AF 292 CDG KIX * 1210 0055 59 1245 AF 291 KIX CDG * 0255 1825 59 1530

MOTIF DE LA DEMANDE DE DÉROGATION :

Cette rotation serait dérogatoire au titre du dépassement du TV et du TSV §3.1.1 p 127 de l'accord collectif ; dont la limite est 15h.

<u>CARACTÉRISTIQUE DE LA ROTATION MODIFIÉE :</u>

Les rotations ainsi modifiées entre le 01/03/2022 et le 31/03/2022, comporteraient un TV supérieur à 15h. Octroi de chambres à l'arrivée pour les PNC en exprimant le besoin Rotation opérée sur la base du volontariat

DUREE DEROGATION:

Dérogation active jusqu'au 31 mars 2022

VALUE DÉDOCATOIRE ACLI PARR 111 / 11 / 11

VALEUR DEROGATOIRE: 36 h de RADD accolables / payables / reportables

Accord SNPNC

Nom:

Date et Signature :

Accord UNAC

Nom:

Date et Signature :

Accord UNSA

Nom:

Date et Signature :